

Écoles primaires Les Primevères-Jouvence
Conseil d'établissement

Séance ordinaire
Mardi 25 août 2026 à 19h00 au local 110 du pavillon Jouvence

Projet d'ordre du jour

Bloc d'ouverture

1. Accueil, bienvenue et ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Parole au public
5. Lecture et suivi au procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2026

Bloc information

6. Informations générales
 - a. De la présidence;
 - b. De la direction;
 - c. De la représentante du comité de parents

Bloc consultation

7. Assemblée générale des parents

Bloc décision

8. Rapport annuel de la présidente du CÉ

9. OPP

10. Demandes de sorties scolaires ou activités nécessitant un changement d'heure scolaire

11. Varia

11.1 Matériel d'anglais

11.2 Transport scolaire

Bloc de fermeture

12. Levée de l'assemblée

Présences

Pour représenter les parents

Madame Julie Genest-Gaumond, présidente;
Madame Audrey Lamontagne, vice-présidente;
Madame Amélie Bolduc, trésorière;
Madame Andrée Jobidon;
Madame Delphine Talamona;
Madame Myriam Amara;
Monsieur Maxime Le Pluart.

Pour représenter le personnel enseignant

Madame Élizabeth Cimon;
Madame Karine Dionne;
Madame Sylvie St-Arnaud;
Madame Evelyne Garneau.

Pour représenter le personnel du service de garde

Sophie Nadeau, technicienne en service de garde

Pour représenter le personnel des services professionnels

Madame Émilie Paré, psychoéducatrice

Direction de l'école

Madame Julie Boulanger, directrice

Secrétaire d'assemblée

Madame Marie-Ève Savard, enseignante

Personnes absentes

Madame Emmanuelle Goyette, directrice adjointe;
Madame Katy Lirette, éducatrice en service de garde;
Madame Andrée Jobidon, parent;
Monsieur Réjean Martel, membre de la communauté.

Bloc d'ouverture

1. Accueil, bienvenue et ouverture de l'assemblée

Madame Julie Genest-Gaumond souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'établissement.

2. Vérification du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

CÉ. 26-27 – 01 Il est proposé par Karine Dionne, appuyée par Sylvie St-Arnaud d'adopter le projet d'ordre du jour.

4. Parole au public

Madame Laura Sinitina, membre du public, débute en abordant le sujet du retrait des micro-ondes au service de garde lors des diners. Elle se questionne sur la possibilité pour les parents d'avoir davantage accès aux discussions qui les touchent directement. Basée sur un procès-verbal trouvé sur le site de l'école par erreur, Madame Laura Sinitia ne retrouve aucun passage provenant du point de vue des parents, mais uniquement celui du service de garde. Elle mentionne que, selon elle, le retrait des micro-ondes ne permet pas de répondre aux différents besoins des élèves et que toutes les décisions doivent être prises dans le meilleur intérêt de ces derniers. Le retrait des micro-ondes enlèverait un problème au service de garde, mais en ajouterait un pour les parents à la maison. Elle ajoute qu'en tant qu'éducatrice au service de garde elle-même, il est possible de conserver les micro-ondes lorsque la gestion et la discipline sont efficaces de la part du personnel du service de garde.

Madame Julie Genest-Gaumond, présidente, explique que le procès-verbal retrouvé sur le site de l'école s'y est retrouvé par erreur, puisqu'il n'était pas complété, corrigé et approuvé par le conseil d'établissement avant d'avoir été rendu disponible au public. En effet, le passage concernant les micro-ondes n'était pas complet et ne contenait pas l'ensemble des discussions et des arguments expliquant la raison du retrait des micro-ondes. Néanmoins, l'ensemble des personnes présentes lors du conseil d'établissement ont eu l'opportunité de s'exprimer sur ce sujet lors du conseil du 9 juin 2026.

Madame Judith Talbot, membre du public, explique que plusieurs parents aimeraient être davantage entendus et souhaiteraient que la communication entre l'école et les parents soit plus présente en trouvant des moyens plus efficaces et accessibles pour tous. Elle souhaite que les parents soient concertés davantage afin de répondre aux besoins de tous les élèves.

Madame Mélissa Drolet, membre du public, ajoute qu'elle aimerait que les ordres du jour et les procès-verbaux des conseils d'établissement soient plus visibles et accessibles pour que les parents planifient davantage les moments nécessaires pour venir s'exprimer.

5. Lecture et suivi au procès-verbal de la rencontre du 28 avril 2026

CÉ 26-27 – 02 Il est proposé par Élisabeth Cimon, appuyée par Sophie Nadeau d'approuver le procès-verbal de la rencontre du 9 juin 2026.

Bloc information

6. Informations générales

a. De la présidence;

Mot de bienvenue en soulignant le bel été que nous avons eu.

b. De la direction;

Madame Julie Boulanger prend d'abord un moment pour souligner son enthousiasme de revoir les gens présents pour la rencontre du conseil d'établissement. Elle mentionne au passage la belle rentrée scolaire du personnel ayant eu lieu le lundi 24 août 2026.

Par la suite, madame Julie Boulanger rappelle les travaux effectués au pavillon Primevères pendant l'été. La peinture du 2^e étage, ainsi que les modifications au rez-de-chaussée, rendront l'école plus accueillante et agréable pour l'ensemble de l'école et pour la communauté. Certains ajouts restent à venir pour le pavillon Primevères.

Au pavillon Jouvence, madame Julie Boulanger explique que la modification de la bibliothèque, afin d'ajouter un bureau pour les professionnels, sera très utile, notamment grâce à sa proximité avec l'administration.

Madame Julie Boulanger poursuit en mentionnant que l'organisation scolaire reste inchangée étant donné le faible taux de nouvelles inscriptions pendant l'été, soit trois à Primevère et trois à Jouvence. Les prochaines constructions sur le Boulevard Hamel devraient apporter plusieurs futures inscriptions pour les prochaines années.

Dans un autre ordre d'idées, Madame Julie Boulanger souligne les moments plus difficiles pour le service de garde en ce début d'année. Il manque présentement six éducatrices au pavillon Primevères et deux éducatrices au pavillon Jouvence. Bien que le Centre des services scolaire tente de remédier à la situation dans les plus brefs délais, les deux pavillons restent en sous-effectifs. Heureusement, Madame Claude Lemay, retraitée, s'ajoute à l'équipe du pavillon Primevères afin de prêter main-forte pour effectuer les tâches de début d'année.

Madame Amélie Bolduc soumet son inquiétude concernant le manque de personnel au service de garde et les raisons qui entraînent ce manque. Madame Julie Boulanger nomme quelques exemples de raisons tels que le retour aux études d'une éducatrice, la grossesse d'une autre, un déménagement, etc.

Madame Myriam Amara demande si les parents des élèves des deux pavillons pourraient soumettre leur candidature pour effectuer du bénévolat afin de combler les manques au service de garde. Madame Sophie Nadeau mentionne qu'il est possible aux parents de travailler au sein de l'équipe du service de garde, dès lors qu'ils sont employés par le centre de services Des Découvreurs. Madame Sylvie St-Arnaud se questionne alors sur le respect des ratios élèves-éducatrices et sur la sécurité de tous. Madame Sophie Nadeau précise que la surveillance est plus facile à l'extérieur, ce qui explique pourquoi les élèves mangeront dehors autant que possible dans les premiers jours. Elle ajoute que bien que le début d'année soit plus difficile, elle est convaincue que les choses finiront par s'améliorer prochainement. Madame Julie Boulanger appuie cette dernière en ajoutant que les enfants seront toujours sous la supervision d'un adulte responsable et en sécurité.

c. De la représentante du comité de parents;

Aucun commentaire

Bloc consultation

7. Assemblée générale des parents

La première assemblée de parents aura lieu le 9 septembre 2026 au pavillon Jouvence à 19h00. Les postes des représentants des parents seront en élection. Il y aura un poste à voter au pavillon Primevères et deux postes à celui de Jouvence. Les membres pour le personnel enseignant ont déjà été élus lors de la première assemblée générale du 24 août 2026. Madame Sophie Nadeau restera également en poste pour représenter le service de garde. Madame Katy Lirette poursuivra, elle aussi, en tant que représentante pour le personnel de soutien. Les intentions de poursuite de monsieur Martel restent inconnues pour le moment étant donné son absence lors de la rencontre. Madame Amélie Bolduc demande s'il est possible d'élire des parents substituts pour chaque pavillon. Madame Julie Genest-Gaumond atteste la possibilité de le faire.

Bloc décision

8. Rapport annuel de la présidente du CÉ

Madame Julie Genest-Gaumond mentionne l'omission du nom de madame Katy Lirette dans la liste des membres du conseil d'établissement.

CÉ. 26-27 – 03 Il est proposé par madame Karine Dionne, appuyée par madame Amélie Bolduc d'accepter le rapport annuel de la présidente.

9. Document d'information générale concernant les règles de fonctionnement

Madame Sophie Nadeau, responsable du service de garde au pavillon Jouvence, mentionne que le gouvernement a effectué un changement occasionnant un changement sur le tarif quotidien pour les élèves qui fréquentent le service de garde toute la journée, soit le matin, le midi et le soir. En effet, les frais des battements ne seront plus facturés au préscolaire. Le tarif quotidien sera donc de 3,30\$ de l'heure ou la contribution réduite sera à 10\$.

En lien avec le sujet des micro-ondes, madame Delphine Talamona demande s'il serait possible de vérifier le taux de satisfaction des parents utilisant le service de traiteur Cuisine Xpress.

Madame Élisabeth Cimon répond que la compagnie procède à des sondages occasionnels afin de connaître l'avis des consommateurs et de procéder aux ajustements nécessaires. Madame Julie Boulanger souligne la facilité d'utilisation de cette compagnie et l'avantage de ne pas être obligé d'avoir un contrat de consommation minimale. Les parents peuvent donc commander uniquement lorsqu'ils le souhaitent.

Dans la même veine, monsieur Maxime Le Pluart souhaite comprendre pourquoi les services alimentaires offerts ne sont pas les mêmes dans les deux pavillons. Madame Julie Boulanger explique d'abord que le pavillon Jouvence possède les installations nécessaires pour offrir un service alimentaire et que le nombre d'élèves rend également le tout possible. Or, au pavillon Primevères, le nombre d'élèves est trop élevé et il n'y a pas les installations nécessaires. Madame Sophie Nadeau ajoute que les besoins des deux pavillons ne sont également pas les mêmes.

Madame Sophie Nadeau mentionne que le document d'information générale concernant les règles de fonctionnement du service de garde reste identique aux années précédentes selon les normes. La Banque Scotia figure maintenant aux institutions financières disponibles. Madame Sophie Nadeau s'occupera des dernières modifications puis l'acheminera à madame Sandra Aublin.

Étant donné les éléments soulevés par les gens du public, Madame Amélie Bolduc demande s'il est possible de remettre le sujet des micro-ondes à l'ordre du jour lors d'une prochaine rencontre du conseil d'établissement. Madame Julie Boulanger mentionne que la décision a été prise et que le sujet ne sera pas repris en rencontre ultérieurement. Le sujet ne faisait pas partie des points à l'ordre du jour lors du conseil d'établissement du 9 juin 2026, puisqu'il a été ajouté en variés au début de la rencontre. D'ailleurs, le point était uniquement à titre consultatif et non à titre décisionnel. La présidente du conseil, Madame Julie Genest-Gaumond, précise d'ailleurs que le conseil d'établissement ne possède pas de pouvoir sur ce sujet, mais qu'il revient à la direction de décider. Madame Julie Boulanger ajoute que l'école tiendra compte, bien évidemment, des élèves ayant des particularités alimentaires reconnues par des professionnels de la santé. Toutefois, le retrait des micro-ondes restera ainsi pour toutes les raisons mentionnées et mesurées.

CÉ 26-27 – 04 Il est proposé par Sophie Nadeau, appuyée par Delphine Talamona d'accepter en bloc l'ensemble des points précités.

9. OPP

Madame Delphine Talamona revient sur le succès de l'évènement des finissants en juin 2026. Elle précise que ce sont les dons reçus en juin 2026 qui ont permis de payer les frais rattachés à cette résolution.

Elle poursuit en mentionnant que l'OPP souhaite faire une activité de retrouvailles en septembre 2026. Des grignotines seraient vendues afin de soulever de nouveaux fonds. Aussi, l'OPP aimerait faire une vente de kits de spaghettis (sauce et pâtes) en septembre pour lever des fonds qui permettraient d'aménager des corridors actifs. Finalement, elle termine en ajoutant que l'OPP a plusieurs autres idées pour l'année scolaire 2026-2027. Ces idées seront traitées lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

Les membres du conseil d'établissement acceptent la tenue d'une soirée Bingo en octobre 2026.

CÉ 26-27 – 05 Il est proposé par Karine Dionne et appuyée par Myriam Amara d'adopter en bloc les points précités.

10. Demandes de sorties scolaires ou activités nécessitant un changement d'heure scolaire

Madame Julie Boulanger demande au conseil d'établissement l'autorisation de procéder à un gel d'horaire lors de la journée d'accueil des élèves, soit le lundi 31 août 2026. Ce gel d'horaire aurait lieu lors des deux premières périodes afin que les spécialistes soient en soutien aux titulaires pour le début de la journée et que ces derniers soient tous présents pour débiter l'année scolaire du bon pied.

Madame Evelyne Garneau souhaite poursuivre sa collecte de sang annuelle qui aurait lieu le 25 novembre 2026. Les élèves concernés auraient donc un horaire modifié pour l'évènement.

Madame Sylvie St-Arnaud demande également la permission, en son nom et en celui de Caroline Boisvert pour effectuer deux sorties de randonnée lors de deux journées complètes. La première serait au Parc National de la Jacques-Cartier, alors que la seconde serait la Grande-rando à Duchesnay.

CÉ 26-27 – 06 Il est proposé par Amélie Bolduc appuyée par Élisabeth Cimon d'approuver en bloc les sujets précités.

11. Varia

11.1 Matériel d'anglais

Madame Karine Dionne soumet au conseil que la nouvelle enseignante en anglais, Madame Naomi Sauvé souhaiterait se procurer des cahiers d'activités pour certains niveaux qui n'en possèdent pas présentement. L'achat de ces cahiers respecterait les montants prévus et inscrits pour le cours d'anglais. Madame Julie Genest-Gaumont mentionne que dès lors que l'achat des cahiers respecte le montant voté par le conseil d'établissement, le choix du matériel revient à l'enseignante.

11.2 Transport scolaire

Madame Myriam Amara aimerait connaître le pouvoir de la direction sur la gestion des transports scolaires. Plusieurs familles souhaiteraient avoir accès à du transport scolaire, mais ne peuvent pas en avoir. Madame Julie Boulanger répond que la direction n'a aucun pouvoir sur le transport scolaire, bien qu'elle comprenne les besoins des familles. La gestion du transport scolaire revient entièrement au Centre des services scolaire. Mme Audrey Lamontagne mentionne qu'un comité de parents est créé en cours d'année et le Centre des services scolaire le consulte régulièrement. Il pourrait être intéressant de s'y présenter pour discuter de ce sujet.

Bloc de fermeture

12 Levée de l'assemblée

Madame Julie Genest-Gaumond remercie les membres et annonce la levée de l'assemblée. Il est 21h19.

Julie Boulanger

Julie Genest-
Gaumond

Directrice,
École Les Primevères-
Jouvence

Présidente du
conseil
d'établissement